



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

*Applicable au **1er février 2024***

Dispositions spécifiques Cheval de Chasse



SOMMAIRE

I - ORGANISATION	3		
Art 1.1 - Terrain et matériel	3		
Art 1.2 - Secrétariat	3		
II - EPREUVES	3		
Art 2.1 - Tableau des épreuves	3		
III- OFFICIELS DE COMPETITION	4		
Art 3.1 - Désignation du jury	4		
Art 3.2 - Nombre minimum d'Officiels requis	4		
Art 3.3 - Jury	4		
A - Président et juge assesseur	4		
B - Le Chef de Piste	4		
IV- CONCURENTS	5		
Art 4.1 - Tenue	5		
V- PONEYS / CHEVAUX	5		
Art 5.1 - Qualifications / Participations	5		
Art 5.2 - Harnachement	5		
VI – DEROULEMENT, NORMES TECHNIQUES ET PENALITES	5		
Art 6.1 - Epreuve Reprise de présentation	5		
Art 6.2 – Sagesse	6		
		Art 6.3 - Parcours routier	6
		Art 6.4 – Parcours de Maniabilité Epreuves d'obstacles	7
		Art 6.5 – Parcours d'extérieur de cross	7
		Art 6.6 - Elimination :	8
		VII – DEROULEMENT	8
		Art 7.1 – Test du Parcours routier	8
		Art 7.2 – Tests de l'épreuve d'obstacles de maniabilité	8
		A – Maniabilité	8
		B – Parcours d'extérieur	9
		C – Sagesse	9
		Art 7.3 – Epreuve de présentation	9
		Art 7.4 6.6 – Aide extérieure	9
		VII – TEAM CHASING	9
		Art 8.1 – Orientation	9
		Art 8.2 – Organisation	9
		Art 8.3 – Epreuves	10
		IX- CLASSEMENT	10
		Art 9.1 – Barème Calcul des résultats et classement	10
		Art 9.2 – Classement	11
		Art 9.3 2 - Remise des prix	11

PREAMBULE

L'Equitation de Chasse à Courre est une discipline issue de la coopération entre la Fédération Française d'Equitation et la Société de Vénèrie.

L'Equitation de Chasse à Courre permet de faire découvrir au plus grand nombre de cavaliers la richesse des situations rencontrées en chasse à courre avec tous types de poneys / chevaux.

Le règlement des compétitions de la FFE est constitué de dispositions générales et de dispositions spécifiques par discipline. Les dispositions générales établissent les règles communes à toutes les disciplines. Les dispositions spécifiques établissent les règles particulières à chaque discipline. Lorsqu'elles diffèrent des règles communes, les règles spécifiques sont prépondérantes.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Terrain et matériel

L'organisateur doit disposer des terrains suivants:

- ◆ d'une aire de détente pour les différents tests,
- ◆ de parcours aménagés permettant le déroulement des tests.

Il est préconisé d'utiliser des terrains fermés par une lice.

L'organisateur doit disposer du matériel suivant :

- ◆ d'un fouet de chasse,
- ◆ d'un van tracté ou un camion,
- ◆ d'une pibole ou trompe de chasse,
- ◆ de décorations permettant de donner un « esprit chasse » à un maximum d'obstacles et contrats.

Art 1.2 - Secrétariat

Toutes les épreuves d'Equitation de Vénèrie Chasse à Courre sont dotées d'un secrétariat désigné par l'organisateur.

L'organisateur a la charge de prévoir des protocoles de notation correspondants aux divers tests, en quantité suffisante pour le déroulement du concours.

Le secrétariat se situe dans une zone éloignée du public où il peut exercer ses fonctions efficacement, sans ingérences d'aucune sorte.

Le secrétariat est chargé du calcul des résultats et de leur affichage.

Art 1.3 - Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage doit être consultable par les concurrents, il indique :

- ◆ nom, téléphone de l'organisateur,
- ◆ date, horaires des épreuves,
- ◆ nom des juges de chaque épreuve,
- ◆ résultats provisoires ou finaux.

II - EPREUVES

Art 2.1 – Tableau des épreuves

EPREUVES	CAVALIERS	LFC	GALOP MINI	NOMBRE DE PARTICIPATIONS PAR JOUR	NOMBRE DE TESTS MAXIMUM PAR EPREUVE
Club Combinée	8 ans minimum	CLUB	Galop 2 pour les cavaliers mineurs ou Galop d'Or	2 ou 3 si il n'y a pas de Parcours d'extérieur de cross ou de Routier	5
Club Poney Combinée	8 ans minimum et 18 ans maximum				5
Club Amazone Combinée	8 ans minimum Femme en Amazone				4

III- OFFICIELS DE COMPETITION

Art 3.1 - Désignation du jury

L'organisateur désigne son jury dont les membres doivent être titulaires d'une licence FFE en cours de validité.

Art 3.2 - Nombre minimum d'Officiels requis

TOUTES EPREUVES
1 Président
1 Assesseur
1 Chef de Piste

Le nombre de juges assesseurs peut évoluer en fonction du programme du concours et du nombre d'engagés.

Art 3.3 - Jury

Dans toutes les situations, le jury prend des décisions majoritairement axées sur la sécurité du cavalier et du poney / cheval. le jury est compétent pour prendre des décisions permettant d'assurer la sécurité du cavalier et/ou de son cheval.

A - Président et juge assesseur

Le Président du jury est présent pendant toute la durée du concours.

Le Président du jury détermine la répartition des juges sur le terrain de concours en fonction des tests.

Il prend, après consultation du médecin ou du vétérinaire, toute disposition à l'égard d'un concurrent ou d'un poney / cheval jugé inapte à poursuivre la compétition.

Les résultats sont annoncés après accord du Président du jury.

Chaque juge peut être est aidé d'un secrétaire à qui il dicte les notes et appréciations qui sont inscrites sur les feuilles de notations.

Le jury est présent sur les lieux de la compétition au moins une heure avant son début afin de prendre les accords préalables éventuellement nécessaires au bon fonctionnement du concours. Sa période de jugement prend fin une demi-heure après la proclamation des résultats finaux.

Les fautes commises par les cavaliers sont sanctionnées par le jury, en accord avec le règlement disciplinaire.

Le nombre de Juges ne peut changer au cours d'une même épreuve, sauf cas de force majeure. Dans ce dernier cas, seules les notes des juges ayant jugé l'ensemble de l'épreuve peuvent être prises en compte.

B - Le Chef de Piste

Le Chef de piste doit être présent sur le terrain pendant toute la durée du concours.

Le Chef de piste est le responsable technique :

- ◆ des caractéristiques techniques des obstacles et contrats des différents tests,
- ◆ du tracé et de la mesure des différents tests.

Seuls le Chef de piste et/ou son éventuel assistant peuvent modifier ces paramètres.

Le Chef de piste doit informer le Président du jury dès que la piste est prête pour que celui-ci l'inspecte et puisse donner le départ.

IV- CONCURRENTS

Art 4.1 - Tenue

Les cavaliers doivent être en tenue d'équipage ou en tenue d'invité. Le Président du Jury est compétent pour sanctionner toute tenue négligée ou dangereuse.

Le règlement sur la tenue s'applique aussi sur les terrains de détente.

Le port d'une protection céphalique et d'une protection de dos aux normes en vigueur est obligatoire pour les cavaliers mineurs.

Le port d'une protection céphalique aux normes en vigueur est conseillé pour les cavaliers majeurs, le cas échéant le casque est toléré sur l'épreuve de présentation le port d'une toque ou tricorne est toléré pour le test de présentation pour les cavaliers majeurs.

Pour le parcours d'extérieur de cross, le port d'une protection céphalique et d'une protection de dos aux normes en vigueur est obligatoire pour tous les concurrents.

V- PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Qualifications / Participations

EPREUVES	TAILLE	AGE MINIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS PAR JOUR
Club Combinée	C, D, E & F	4 ans	2 ou 3 s'il n'y a pas de Parcours d'extérieur de cross ou de routier
Club Poney Combinée	B, C & D		
Club Amazone Combinée	C, D, E & F		

Les poneys / chevaux doivent être inscrits sur le site de la FFE.

Art 5.2 - Harnachement

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.

Sont autorisés : les bandes de respect, le collier de chasse, la bricole, les martingales à anneaux seulement sur les rênes avec arrêtoir mobile, les alliances, les rondelles lisses sur les deux faces, les guêtres.

Le règlement sur le harnachement s'applique également sur les terrains de détente et dans l'enceinte du concours.

Les cavalières montant en Amazone doivent utiliser une selle destinée à cet effet.

VI – DEROULEMENT, NORMES TECHNIQUES ET PENALITES

Le concours est composé de 4 ou 5 tests ~~trois épreuves~~ dont l'ordre est laissé à l'appréciation de l'organisateur :

Art 6.1 - Epreuve Reprise de présentation

DEROULEMENT ET NORMES TECHNIQUES	POINTS ET PENALITES
Les concurrents devront dérouler un enchaînement imposé en étant jugé sur les points suivants : _ Réalisation de la reprise _ Harmonie du couple, position et attitude du cavalier, tenue, harnachement, modèle et état du cheval	_ Note sur 60 _ Note sur 40 Note totale sur 100 Pts de pénalité = 100 - note

Art 6.2 – Sagesse

DEROULEMENT ET NORMES TECHNIQUES	POINTS DE PENALITES
<p>Fouet Le veneur doit faire claquer plusieurs fois son fouet sans que son cheval ne bouge.</p>	<p>Test réussi sans hésitation / sans défense..... 20 0 pts (4 pieds fixes, le cheval n’avance, ne recule et/ou ne se décale pas) 1 ou plusieurs hésitations ou défense.....10 pts (le cheval bouge d’un ou quelques pas mais reste calme) Contrat non réalisé.....0 20 pt (le cheval montre des signes de peur ou fuit)</p>
<p>Trompe avec une fanfare sonnée (listing des fanfares disponible auprès de l’organisateur) Le veneur doit jouer ou reconnaître la fanfare et son cheval ne doit pas bouger.</p>	<p>Fanfare reconnue ou sonnée du premier coup20 0pts Fanfare reconnue ou sonnée au 2^{ème} essai5pts Fanfare non reconnue ou non sonnée10pts</p> <p>Le cheval reste immobile, il n’avance, ne recule ou ne se décale pas10pts Le cheval bouge d’un ou quelques pas mais reste calme5pts Le cheval montre des signes de peur ou fuit.....10pts</p>
<p>Montoir Montoir effectué depuis le sol ou depuis un montoir naturel. Une aide est acceptée uniquement pour les amazones. Fin du test quand le cavalier a chaussé ses 2 étriers.</p>	<p>Monte sans hésitation / sans défense.....20 pts (4 pieds fixes, mise en selle effectuée avec douceur pour la bouche et le dos du cheval) Monte avec 1 ou plusieurs hésitations ou défense..... 10 pts Monte avec défense caractérisée.....5 pts Contrat non réalisé..... 20 pt (monter avec une aide est considéré comme contrat non réalisé)</p>
<p>Embarquement dans un van ou un camion</p>	<p>Embarquement réalisé en douceur au 1^{er} essai, avec immobilité dans le van.....20 pts Embarquement réalisé en douceur au 2^{ème} essai, avec aide extérieure 10 5 pts Embarquement brusque ou au 3^{ème} essai..... 10 5 pts Contrat non réalisé, embarquement impossible après 3 essais..... 20pts</p>
<p>Immobilité 10 secondes</p>	<p>Cheval immobile 10s.....20 pts Cheval immobile entre 5 et 9s.....10 5 pts Cheval immobile entre 3 et 5s..... 10 5 pts Cheval immobile moins de 3s : contrat non réalisé 20 pt</p>

Art 6.3 - Parcours routier

DEROULEMENT ET NORMES TECHNIQUES	POINTS DE PENALITES
<p>- Epreuve de régularité de 6 km à 10 km - Le temps accordé minimum et maximum est calculé pour un parcours réalisé à 240 m/min (14 km/h) avec une tolérance de plus ou moins 2 min. - Chaque kilomètre doit être balisé par un panneau. - Le cavalier est autonome, aucune aide extérieure n’est tolérée sauf pour les cavaliers de moins de 12 ans qui doivent être accompagnés par une personne majeure et à jour de sa licence FFE sur le routier. Dans le cas où l’accompagnateur serait engagé sur le Championnat, le cavalier partira en dernier sur le routier.</p>	<p>Pénalités pour moyenne non respectée de temps : - 5 points par minute, commencée de retard ou d’avance, commencée - 20 points pour perte de temps volontaire dans les 500 derniers mètres : Le concurrent ne peut pas dans les 500 derniers mètres s’arrêter, faire demi-tour, faire des cercles ou des serpentines.</p> <p><u>Contrôle de l’arrivée :</u> Le jury se réserve la possibilité d’effectuer un contrôle vétérinaire pour la fréquence cardiaque et autre le cas échéant. Un cavalier ne sera pas pénalisé s’il porte assistance à un autre cavalier en difficulté (chute, bris de matériel...), il devra juste en informer le jury.</p>

Art 6.4 – Parcours de Maniabilité Epreuves d’obstacles

DEROULEMENT ET NORMES TECHNIQUES	POINTS DE PENALITES
<p>Parcours chronométré, composé de contrats à franchir, matérialisés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ piquets de slalom, ◆ barres au sol, ◆ bidets de CSO, ◆ branches basses, ◆ autres contrats composés d’éléments mobiles non dangereux, ◆ pibole ou trompe: la pibole ou la trompe est déposée sur un chandelier, le cavalier doit la récupérer et la déposer sur un autre chandelier. Le chandelier peut être remplacé par un autre élément non dangereux, ◆ ouverture / fermeture d’une barrière. <p>Les contrats sont numérotés et fanionnés afin de déterminer l’ordre et le sens de franchissement. Dans le cas où le contrat est réparti sur une zone, des fanions doivent être disposés au début et à la fin de cette zone afin de matérialiser une entrée et une sortie.</p> <p>Le temps accordé est calculé pour un parcours réalisé à 240m/min. Le temps limite correspond au double du temps accordé. Le chef de piste peut modifier le temps accordé jusqu’au 4^{ème} concurrent sans pénalités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - déplacement d’une barre ou d’un plot..... 5 pts - 1^{er} refus..... 5 pts - 2^{ème} refus 5 pts - 2^{ème} refus sur le même obstacle 5 pts ... + obligation de passer au dispositif suivant - obstacle oublié volontairement ou non.....20 pts - chute/abandon.....100 pts ... + élimination du test - Temps accordé.....0,25 pt ... par seconde dépassée - Dépassement du temps limite.....100 pts ... + élimination du test <p>Parcours jugé au chronomètre. Le chronomètre se déclenchera environ au 2/3 du parcours.</p>

Art 6.5 – Parcours d’extérieur de cross

Ce test n’est pas ouvert aux amazones

DEROULEMENT ET NORMES TECHNIQUES	POINTS DE PENALITES
<p>Parcours de 1000 à 2500 m composé de 10 à 12 obstacles simples ou passages naturels :</p> <p>Un parcours à option plus facile est mis en place (40 cm environ) pour le Championnat Club Poney.</p> <p>Les obstacles sont numérotés et fanionnés afin de déterminer le sens de franchissement.</p> <p>Le temps accordé minimum et maximum est calculé pour un parcours réalisé à 350 m/min avec une tolérance de plus ou moins 15 secondes. Le temps limite correspond au double du temps calculé à 350 m/min.</p> <p>Les obstacles</p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteur d’environ 80 cm, - hauteur de la partie fixe des haies doit être d’environ 65 cm, <p>Fossés à bords franc (max 1 m de large) Contre-bas : max 1 m Contre-haut : max 80 cm Gué Butte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} refus..... 10 pts - 2^{ème} refus sur le même obstacle 10 pts ... + obligation de passer l’option - 2^{ème} refus sur le parcours..... 10 pts - 3^{ème} refus sur le parcours élimination du test + 100 pts - Passage sur l’option sans essayer de passer l’obstacle une 2^{ème} fois 10pts ... (sauf pour les poneys : pas de pénalité) - Le cavalier s’arrête, fait demi-tour..... 50pts - Chute/abandon.....100 pts ... + élimination du concours du test - Dépassement du temps accordé..... 0,5 pt ... par seconde dépassée - Arrivée en avance sur le temps accordé.....1 pt ... par seconde d’avance - Dépassement du temps limite.....100 pts ... + élimination du test - Arrivée dans le temps avec au minimum un

Combinaison	refus.....10 pts
-------------	------------------

Art 6.6 - Elimination :

- **Chute** : à la 1^{ère} chute, le concurrent sera éliminé du test et se verra attribuer 100 points de pénalités.
Le concurrent ne pourra remonter qu'après avis médical. La 2^{ème} chute et/ou la 1^{ère} chute sur le cross parcours d'extérieur de cross est éliminatoire du concours.
- **Aide extérieure** : toute intervention extérieure par voix, signes, etc. donnée au concurrent ou au poney / cheval est considérée comme une aide extérieure et est éliminatoire.

En cas de brutalité, les dispositions générales du règlement des compétitions de la Fédération Française d'Équitation seront appliquées.

VII — DEROULEMENT

Art 7.1 — Test du Parcours routier

Ce test est une épreuve de régularité de 6 à 10 km, le cavalier est en autonomie et doit parcourir la distance avec une vitesse moyenne de 240 m /min (14 km/h).

Le cavalier est autonome, aucune aide extérieure n'est tolérée sauf pour les cavaliers de moins de 12 ans qui doivent être accompagnés par une personne majeure et à jour de sa licence FFE sur le routier.

Art 7.2 — Tests de l'épreuve d'obstacles de maniabilité**A — Maniabilité**

Ce test consiste en la réalisation d'un parcours composé de contrats à franchir. Ces contrats peuvent être :

- ◆ piquets de slalom,
- ◆ barres au sol,
- ◆ bidets de CSO,
- ◆ branches basses,
- ◆ autres contrats composés d'éléments mobiles non dangereux,
- ◆ pibole ou trompe: la pibole ou la trompe est déposée sur un chandelier, le cavalier doit la récupérer et la déposer sur un autre chandelier. Le chandelier peut être remplacé par un autre élément non dangereux,
- ◆ ouverture / fermeture d'une barrière.

Les contrats sont numérotés et fanionnés afin de déterminer l'ordre et le sens de franchissement. Dans le cas où le contrat est réparti sur une zone, des fanions doivent être disposés au début et à la fin de cette zone afin de matérialiser une entrée et une sortie.

Notes d'ensemble comptant pour l'épreuve de Présentation :

Au cours du test de maniabilité le Jury évalue le cavalier et le poney / cheval à l'aide de critères d'ensemble :

- aspect général, harmonie du couple,
- harnachement,
- modèle et état du cheval,
- tenue, position et attitude du cavalier.

B — Parcours d'extérieur

Ce test consiste en la réalisation d'un parcours composé d'obstacles simples et de passages naturels à réaliser dans un temps imparti.

Les obstacles sont numérotés et fanionnés afin de déterminer le sens de franchissement. Certains obstacles peuvent être optionnels.

Avant le dernier obstacle : le cavalier ne doit plus changer d'allure, ni faire de cercle.

Temps accordé

Le temps optimum est déterminé par la longueur du parcours. Une fourchette de 15 secondes de plus ou de moins par rapport au temps optimum n'engendre pas de pénalité. En dehors de cette fourchette, 1 point de pénalité est appliqué par seconde entamé.

C — Sagesse

Le concurrent présente les 5 tests figurants dans les normes techniques de l'épreuve.

Art 7.3 — Epreuve de présentation

L'épreuve de présentation est divisé en trois note. La première est attribuée suivant l'aspect général et l'harmonie du couple cavalier / cheval.

La seconde note est octroyer après l'inspection du harnachement, du modèle et état du cheval. La dernière note est attribuée à la suite de la reprise de dressage

Art 7.4 6.6 — Aide extérieure

Toute intervention extérieure par voix, signes, etc. donnée au concurrent ou au poney / cheval est considérée comme une aide extérieure et est éliminatoire.

VII – TEAM CHASING

Art 8.1 – Orientation

Le Team Chasing est un sport équestre initialement britannique où les cavaliers prennent le départ d'un parcours d'extérieur de cross en équipe de 3 ou 4 cavaliers.

Art 8.2 – Organisation

Normes techniques	Club Poney A	Club Poney BC	Club Poney CD
Distance en mètres	600 à 1000	2400 à 3000	2400 à 3000
Vitesse en mètres/minute	270	350	350
Nb d'obstacles	8 à 12	10 à 16	12 à 16
Nb d'efforts maxi	14	18	18
Hauteur maxi en cm (partie fixe)	40	60	70

Largeur maximum des obstacles de volée (oxer, etc.) au point le plus haut et au point le plus bas	50 à 80	70 à 100	80 à 120
Largeur maxi en cm du fossé	50	100	120
Contre bas en cm (limité à 2 et non successifs)	50	80	90
Hauteur maxi haie en cm	40	70	80

Le tracé du parcours est métré par le chef de piste. Le temps idéal à atteindre est annoncé au micro et affiché sur le plan du parcours. Des repères et un tracé sont indiqués à titre indicatif sur le plan.

Le chronomètre est déclenché au départ du 1er cavalier et arrêté à l'arrivée :

- ◆ du deuxième cavalier pour les équipes de 3 cavaliers,
- ◆ du troisième cavalier pour les équipes de 4 cavaliers.

Le ou les cavalier(s) d'une équipe peuvent retenter de franchir un même obstacle autant de fois qu'il(s) le souhaite(nt) sans encourir de pénalité tant qu'il ne dépasse(nt) pas le double du temps de référence sous peine d'élimination.

Pénalité :

- ◆ Double du temps de référence (cf. vitesse en m/min de l'épreuve concernée) élimination
- ◆ 1^{ère} chute temps mis pour se remettre en selle
- ◆ 2^{ème} chute élimination

Art 8.3 – Epreuves

EPREUVE	EQUIDES	CAVALIERS	NBRE CAVALIERS PAR EQUIPE	LFC	GALOP MINI	NOMBRE DE PARTICIPATIONS PAR JOUR CAVALIERS ET PONEYS/CHEVAUX
Team Chasing Club Poney A Equipe	A	12 ans maximum	3 ou 4	CLUB	2	2 participations Team Chasing ou 1 participation Team Chasing + 1 participation Cheval de Chasse
Team Chasing Club Poney C Equipe	BC	16 ans maximum				
Team Chasing Club Poney D Equipe	CD	18 ans maximum				

Le port d'une protection céphalique et d'une protection de dos aux normes en vigueur sont obligatoires pour tous les concurrents.

IX- CLASSEMENT

Art 9.1 – Barème Calcul des résultats et classement

On totalise les points obtenus dans chacun des tests. Les concurrents sont classés dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités.

La détermination des points se fait par :

- l'addition des points positifs de l'épreuve d'obstacles : Parcours d'extérieur et Sagesse, et de l'épreuve de Présentation,
- la déduction des points de pénalité du Parcours Routier et de l'épreuve de Maniabilité.

Art 9.2 – Classement

En cas d'égalité de points, le classement du test présentation départagera les concurrents. S'il y a une nouvelle égalité c'est le test de maniabilité qui départagera les concurrents.

Pour le Team Chasing, le classement est déterminé par le temps réalisé par l'équipe.

Art 9.3 2 - Remise des prix

Cf. Dispositions Générales.